

*Initiatives ministérielles*Guimond
LalondeJacob
Landry

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Adams
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bevilacqua
Collenette
Guay
Lefebvre
Mercier
VancliefBachand
Bertrand
Bouchard
Goodale
Leblanc (Longueuil)
Lincoln
Sauvageau
Wells

La présidente suppléante (Mme Maheu): En conséquence, la motion de M^{me} McLellan est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

● (1825)

[Traduction]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 octobre, de la motion: Que le projet de loi C-52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'alinéa 45(5)a, la Chambre passe maintenant au vote différé sur l'amendement de M. Marchand à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois.

M. Boudria: Madame la Présidente, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour appliquer à cette motion le résultat du vote, à l'étape du rapport, sur l'amendement au projet de loi C-49.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a-t-il consentement unanime?

M. Lee: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. C'est avec plaisir que je donne mon consentement pour le dernier vote.

Je n'étais pas à ma place, et je demanderais que pour les votes subséquents, mon vote soit compté avec ceux du groupe parlementaire gouvernemental.

Mme Meredith: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. J'étais moi aussi absente pour le vote sur le projet de loi C-49, et je voudrais qu'on enregistre mon vote en faveur du projet de loi C-52.

Mme Cowling: Madame la Présidente, j'ai été retenue ailleurs et n'ai pu venir voter, mais j'aurais voté avec le gouvernement si j'avais été ici.

M. Bryden: Madame la Présidente, je voudrais que mon vote soit compté avec ceux du gouvernement pour cette motion, si cela est possible.

M. Silye: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Nous avons une entente avec le whip du gouvernement pour appliquer à cette motion les résultats du vote sur le projet de loi C-49, et les derniers députés qui ont pris la parole pour dire qu'ils voulaient voter avec le gouvernement ont voté contre le gouvernement quand nous nous sommes prononcés sur le projet de loi C-49.

M. Easter: Madame la Présidente, je veux simplement m'assurer que, pour ce vote, on applique à l'inverse le résultat du vote sur la motion à l'étape du rapport. Ou applique-t-on le résultat du vote sur la motion à l'étape du rapport et non pas celui du vote par appel nominal sur l'amendement?

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre! On applique à cette motion l'inverse du vote sur l'amendement proposé par le député de Malpèque au projet de loi C-49.

M. Easter: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je voudrais que mon vote s'applique à l'inverse de celui sur l'amendement proposé au projet de loi C-49; en d'autres termes, je voudrais appuyer le parti ministériel.

● (1830)

M. Dromisky: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement, car je voudrais, sur cette motion, voter comme le parti ministériel.

M. Steckle: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement, car je voudrais aussi, sur cette motion, voter comme le parti ministériel.

M. Peterson: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'aimerais que mon vote s'applique. . .

Des voix: Oh, oh!

[Français]

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)